



## PRÉFET DU FINISTÈRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Quimper, le 5 août 2022

#### **LOC-ÉGUINER-SAINT-THÉGONNEC : 700 M<sup>2</sup> BRÛLÉS - UN BARBECUE À L'ORIGINE DU SINISTRE**

Mercredi 3 août 2022, 700m<sup>2</sup> ont brûlé sur la commune de Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec. Après enquête de la gendarmerie, il s'avère que l'origine de l'incendie est un barbecue. Le particulier, n'ayant pas respecté les termes de l'arrêté du 29 juillet 2022 portant restriction temporaire des usages du feu en prévention du risque d'incendie, a été verbalisé et soumis au paiement d'une contravention de 4<sup>e</sup> classe (135 €).

La préfecture du Finistère rappelle qu'en raison de la sécheresse exceptionnelle actuellement constatée dans le Finistère, la plus grande vigilance est requise concernant l'utilisation du feu (brûlage à l'air libre interdit). Cependant, les barbecues restent autorisés pour les seuls propriétaires et ayants droits dans le **strict respect des conditions suivantes** :

- *Ils doivent faire l'objet d'une surveillance continue,*
- *Une installation fixe ou mobile pour barbecue ne peut être installée sous le couvert des arbres,*
- *Il est nécessaire de disposer à proximité du foyer une prise d'arrosage, prête à fonctionner, ou une réserve d'eau d'une capacité suffisante pour permettre l'extinction complète du barbecue,*
- *Après utilisation, le barbecue devra impérativement être éteint par arrosage,*
- *L'utilisation de combustibles d'allumage reste possible mais devra faire l'objet d'une vigilance particulière, tant s'agissant de leur stockage que de leur utilisation, afin d'éviter, notamment, tout risque de combustion spontanée.*

#### **Contact presse**

#### **Bureau de la communication interministérielle**

Tél : 02 98 76 29 51 / 02 98 76 29 66  
Mél : [pref-communication@finistere.gouv.fr](mailto:pref-communication@finistere.gouv.fr)

**La prévention des incendies, dont 90 % est d'origine humaine, est l'affaire de tous. Restons vigilants.**

**Contact presse**  
**Bureau de la communication interministérielle**

Tél : 02 98 76 29 51 / 02 98 76 29 66  
Mél : [pref-communication@finistere.gouv.fr](mailto:pref-communication@finistere.gouv.fr)